



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 24 janvier 2019
Procès-verbal n°277**

Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Mickael Batista da Silva
M. Cyril Baudin
M. Sylvain Fuser
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 276 de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2018
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Projets d'extension du village : point de situation suite à la séance du 9 janvier 2019 (représentants du CM)
4. Communications du maire et des adjointes
5. Décision de l'AG de l'ACG du 21 novembre 2018 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30 en proposant de traiter le point 3 après le 4, ce qui est accepté par le Conseil municipal.

1. Approbation du PV n° 276 de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2018

Le PV n° 276 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président

- informe avoir reçu une réponse au courrier adressé le 26 novembre 2018 à la présidente du Conseil municipal de Veyrier concernant la fermeture programmée de l'office postal situé sur la commune de Veyrier. Le Conseil municipal de Veyrier partage le mécontentement de celui d'Avully quant à la position de la poste dans ce dossier et dans le traitement des demandes reçues aussi bien des communes que de la population. Le délibératif veyrite est disposé à s'associer à l'action du Conseil municipal d'Avully afin de tenter d'avoir plus de poids face à la Poste et reste dans l'attente d'une proposition de sa part à ce sujet. Il estime enfin que seuls les médias avoir pourraient un réel impact sur cette problématique.
- informe avoir reçu un courrier de remerciement concernant la subvention de CHF 1'750.- accordée par la commune à l'association « Sauvez les enfants de Tchernobyl ! ».
- informe avoir reçu une lettre de remerciement pour le renouvellement du soutien financier accordé à l'Association « Espace-Liens » pour son projet de création d'un espace de jeux et de rencontres parents-enfants à Bethléem, en Palestine.
- signale que la 42^e Course pédestre à travers le coteau de Bernex aura lieu le 30 mars 2019, à 16h15. Les conseillers municipaux intéressés ont la possibilité de s'y inscrire.

Se référant à l'échéancier :

Le président indique :

- que le point concernant le sentier des scouts peut être considéré comme terminé, la portion située vers la place d'armes restant fermée.
- que le soutien financier de la commune aux associations et groupements étant lié à des obligations et critères précis, ceux-ci seront discutés en commission des finances lors d'une séance dont la date est à définir.

3. Communications du maire et des adjointes

M. Riem souhaite tout d'abord une radieuse année 2019 à l'ensemble du Conseil municipal et informe:

- que l'autorisation d'installer une sous-station de téléphonie mobile au chemin des Trois-Noyers a été refusée par le département compétent, suivant ainsi les arguments de la commission d'architecture et ceux de la commune.

- que la perception de la redevance de radio-télévision est désormais confiée à la société Serafe. Toute demande de modification doit être adressée à l'OCPM et non pas à la commune, comme indiqué sur la brochure reçue. Une explication figure sur le site internet de la commune et un article sur ce sujet paraîtra prochainement dans l'Echo.

Mme Scheibler signale :

- que le local des jeunes a été forcé durant les dernières vacances. Une plainte a été déposée et la réparation des portes est en cours.
- que le technicien communal ainsi qu'un membre du CM rencontreront début février l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) dans le cadre de l'étude sur les questions d'accès aux infrastructures par les personnes en situation de handicap.

Mme Maison rappelle qu'un concert de Odetta Hartmann aura lieu à la salle de St-Gervais, le 5 février 2019, à 20h45, dans le cadre du Festival Antigél.

4. Projets d'extension du village : point de situation suite à la séance du 9 janvier 2019 (représentants du CM)

Le président fait mention que la commune a été informée le 9 janvier par des représentants cantonaux délégués par A. Hodgers, Conseil d'Etat, que le Conseil d'Etat renonçait à poursuivre le processus d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154. Cette annonce a soulevé beaucoup d'émotion et le but de la séance d'aujourd'hui est de sortir de l'émotionnel et de trouver des solutions concrètes qui permettent d'avancer. Il signale qu'un projet de résolution a été préparé par M. Dethiollaz, qui comporte divers points discutés lors du Bureau du Conseil municipal. Il sait également que l'exécutif est intervenu en adressant un courrier à M. Hodgers.

M. Riem donne lecture dudit courrier daté du 21 janvier 2019, avec copie à M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures :

Monsieur le conseiller d'Etat,

Je fais suite à la séance que nous avons eue en notre mairie le 9 janvier dernier, à l'occasion de laquelle les collaborateurs de l'Etat délégués par vos soins nous informaient de la décision du Conseil d'Etat de renoncer à poursuivre le processus d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154.

Passé le moment de sidération dans lequel mes collègues, les représentants du Conseil municipal délégués, nos collaborateurs administratifs ainsi que moi-même avons été plongés, nous avons décidé, dans notre séance de l'Exécutif du 16 courant, de vous faire part de nos remarques d'une part et avons estimé par ailleurs indispensable de pouvoir obtenir des réponses claires émanant de votre autorité d'autre part.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre courroux quant à la forme employée pour nous signifier que nous avons consacré 12 années de travail pour presque rien.

Que vous ne puissiez personnellement être présent à cette séance peut se comprendre au vu de l'emploi du temps à laquelle vos fonctions de conseiller d'Etat et de président du Conseil d'Etat vous contraignent. Mais que vous vous dispensiez de formaliser par écrit une telle annonce, aux implications si importantes, est non seulement incompréhensible sur le plan formel mais également contraire aux principes minimaux

de bienséance que l'on serait en droit d'attendre d'un conseiller d'Etat vis-à-vis d'une entité institutionnelle. Au vu des éléments dont nous disposons, tout nous laisse à penser que vous aviez pris la décision de stopper le processus début décembre déjà et il nous semble qu'il vous eût été largement possible de préparer au moins un courrier prêt à être envoyé à la suite de la tenue de la séance du 9 janvier.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir me faire part de votre décision, en la détaillant, notamment sur les points suivants :

-Quels sont les PLQ actuellement en étude sur le territoire de la commune d'Avully dont vous avez pris la décision de ne pas faire aboutir ?

-Comment cela se concrétise-t-il ? Par une non-validation des délibérations prises par le Conseil municipal d'Avully le 13 décembre 2018 et/ou par une décision se référant à quelle base juridique, le cas échéant sous quelle forme est-il prévu que vous nous communiquiez cette information ?

Avant de détailler les implications et le suivi de cette décision, permettez-moi par ailleurs de vous faire part de notre étonnement du fait que celle-ci soit uniquement fondée sur le risque avéré de voir l'aéroport s'opposer à ces projets de développement. Vous décidez en effet de renoncer à poursuivre un processus avant même qu'un recours formel ait été déposé de la part d'une entité dans laquelle l'Etat, à travers l'un de vos collègues, est représenté. J'espère également pouvoir connaître votre position sur cet aspect, et notamment de savoir si des discussions avec votre collègue Serge Dal Busco ont été menées ou si des négociations avec l'aéroport ont été envisagées.

Quoiqu'il en soit, les implications directes de cette décision sont faciles à appréhender : elles sont catastrophiques pour la commune en tant que propriétaire, elles le sont en tout cas autant pour certains propriétaires privés et nous espérons vivement que le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour faire en sorte que des solutions concrètes puissent leur être apportées, notamment en ce qui concerne la problématique du manège.

La commune d'Avully voit ainsi son développement stoppé au moment où l'arrivée du CEVA, et en particulier le renforcement de la ligne Bellegarde-Genève, dont la proximité immédiate de la gare de la Plaine aurait pourtant permis aux futurs habitants de se mouvoir aisément en direction de et depuis le centre-ville.

Pour la suite, l'analyse faite à ce stade nous conduit à penser que l'avenir de la commune se jouera sur la concrétisation –ou pas- du PLQ 30041. Selon l'expertise menée par vos services, il semble en effet que ce PLQ échapperait, a priori, aux nouvelles restrictions en matière de création de logements induites par l'adoption des nouvelles courbes de bruit des avions. Si tel était le cas, nous pourrions en conclure que les zones à bâtir existantes, soit le côté pair de la route d'Avully (sur le plateau), le village ainsi que le quartier de Gennecy ne seraient pas impactées et, dès lors, tabler sur un potentiel existant nous permettant, entres autres, de redéfinir les besoins en infrastructures communales en fonction de ces potentiels.

Dans le cas contraire, cela signifierait que la commune d'Avully perdrait l'entier de son potentiel à bâtir, avec toutes les implications que cela aurait en terme de démographie d'une part et de dévalorisation foncière d'autre part. Et il ne fait aucun doute dès lors que des batailles en prétentions financières s'ouvriraient dans une échelle peut-être encore inédite à Genève.

La question du PLQ 30041 doit donc à notre avis être menée avec une attention toute particulière de la part des instances étatiques, desquelles nous attendons qu'elles

mettent tout en œuvre pour que ce projet aboutisse, qui plus est dans des délais les plus raisonnables possible.

Enfin, nous avons identifié encore quelques points comme autant d'inconnues ou de besoins pour lesquels nous attendons un positionnement de votre part, tels que :

- l'entrée en matière de la part de l'Etat d'éventuels dédommagements par rapport aux frais engagés par notre commune dans le cadre de ce développement ainsi que pour la dévalorisation théorique des biens fonciers subie par la décision de ne pas adopter le PLQ 30045 ;

- une clarification juridique du statut des parcelles concernées par les PLQ « non adoptables », théoriquement situées en zone à bâtir sans possibilité de bénéficier de droits à bâtir ;

- le niveau d'engagement des services étatiques concernés, tant pour déterminer les valeurs limites admissibles (démarche annoncée pour mars 2019) que pour nous accompagner dans les recherches des potentiels existants ou pour toutes les nouvelles démarches et processus que nous allons devoir mener en vue d'adapter notre développement par rapport aux données récentes.

Je reste à votre entière disposition, à votre meilleure convenance, ainsi qu'à celle de vos services, pour traiter de tous ces points, pour lesquels je tiens une fois de plus à rappeler l'importance et le degré d'urgence.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération. »

M. Riem informe qu'il n'a encore reçu aucune réponse de M. Hodgers. Ce dernier n'a pas non plus fait connaître sa position sur le PLQ 30041. L'exécutif a décidé de mandater une étude d'avocats afin de soutenir la commune dans une stratégie de défense de ses intérêts.

M. Dethiollaz remercie M. le Maire pour son courrier, qui comprend les points de la proposition de résolution qu'il a écrite et diffusée auprès de ses collègues par différents canaux électroniques. Il s'interroge par ailleurs de savoir s'il ne serait pas approprié d'avoir un seul conseil juridique pour tous les acteurs, privés et publics. **M. Riem** estime préférable que chacun fasse appel à ses propres juristes, quitte à faire certaines actions communes. L'avocat choisi par la commune – dont il ne peut révéler le nom, puisque le mandat n'a pas encore été accepté – est une personne assez « mordante » qui fera certainement au mieux pour défendre les intérêts de la commune. Il a également l'intention de prendre langue avec M. Dal Busco, qui représente l'Etat au sein du CA de l'Aéroport de Genève et lui demandera s'il a eu une discussion avec M. Hodgers au sujet des PLQ d'Avully. **M. Dethiollaz** proposant de mettre la résolution de côté suite au courrier qui vient d'être lu, **M. Riem** trouve que cette suggestion est bonne ce d'autant qu'une résolution, sur le même thème, avait déjà été prise par le Conseil municipal en juin 2018. **Mme Papaioannou** estime au contraire que le Conseil municipal, qui représente la population, devrait s'exprimer, et soutient l'idée de voter une résolution ce soir. **M. Mottet** relève que le courrier de la commune couvre au moins trois des cinq points, essentiels à ses yeux, proposés dans le projet de résolution. Ce n'est pas parce que le Conseil municipal ne vote pas une résolution qu'il ne donne pas son appui à l'exécutif, ce serait l'inverse si une résolution était votée qui irait contre la Mairie. Le Conseil municipal soutient la démarche de la commune et cette résolution ferait double emploi et générerait du travail sans apporter une réelle plus-value. Un point lui semble, en revanche, important : il faudrait commencer les travaux le plus rapidement possible avant l'entrée des normes contraignantes en 2020

et plus le temps passe, plus les chances de trouver une solution vont s'amoinrir. Il propose donc, si aucune réponse n'est reçue d'ici mi-février, que la commune relance le Département. Enfin, il se demande s'il ne serait pas judicieux de réfléchir à des démarches complémentaires telles que contacter la presse ou l'aéroport, de sorte à faire avancer la situation. Rebondissant sur les propos de son préopinant, **M. Baudin** suggère de prendre langue avec l'aéroport pour tenter de voir dans quelle mesure on pourrait imaginer faire modifier certains aspects liés aux horaires des vols ou à la ligne d'approche de la piste. Il trouve par ailleurs étonnant que l'on s'inquiète des nuisances sonores que pourraient subir les futurs habitants sans se préoccuper de celles qui touchent déjà les habitants aujourd'hui ni des autres types de pollution émises par les vols. A propos de la route d'approche des avions **M. Dethiollaz** fait savoir qu'il s'est adressé à l'aéroport pour connaître la raison du déplacement de son axe côté village alors qu'auparavant, celui-ci était plutôt situé sur Passeiry. Question laissée sans réponse à ce jour. **M. Sutter** signale que la problématique des vols est du ressort de Sky Guide et non pas de celle de l'aéroport. **M. Fuchs**, revenant à la question formelle, estime que voter une résolution pourrait apporter un appui à la lettre de M. le Maire. **M. Baudin** est du même avis en estimant que cela servirait de piqûre de rappel. Il demande par ailleurs ce qui pourrait être entrepris pour soutenir l'exécutif dans ses démarches. Enfin, vu que la prochaine séance du Conseil municipal n'a lieu que le 21 mars, attendre jusque- là pour réagir ne ferait que perdre un temps effectivement précieux par rapport aux procédures à suivre. **Mme Maison** rappelle que la résolution votée par le Conseil municipal le 14 juin 2018 comporte à peu près les mêmes termes que ceux proposés dans le projet de résolution et précise qu'aucune réaction ne s'est ensuivie. **M. Riem** proposant de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal en cas de réponse rapide, **M. Baudin** demande que cette séance ait lieu également en cas de non-réponse. **M. Fuser**, bien qu'initialement peu favorable à l'idée de voter une résolution ce jour, estime que celle-ci pourrait cependant servir à rappeler les délais très serrés auxquels la commune doit faire face, ce que la lettre de l'exécutif ne fait pas. Que la commune ait obtenu le déclassement d'une zone en mai 2014 pourrait également être relevé. Mais il comprend le point de vue de Mme Papaioannou par rapport à l'attitude que devrait prendre le Conseil municipal vis-à-vis de la population et propose que l'on réfléchisse à une autre forme de soutien. **M. Dethiollaz** tient à relever que le courrier de M. Riem est clair et précis et qu'il demande une prise de position formelle sur un certain nombre de points. La question de la presse n'est par contre pas abordée mais il estime qu'il serait peut-être plus judicieux d'attendre de voir si des discussions ou négociations s'engagent avant de recourir aux médias. Il suggère par ailleurs d'attendre pour prendre position, le cas échéant en convoquant une séance extraordinaire du CM dans une quinzaine de jours. **Le président** précise que les normes fédérales ont changé, ce qui constitue le problème principal. Il soutient la démarche prise par l'exécutif de mandater une étude d'avocat. Par contre, il estime que voter une résolution ce soir ferait doublon au courrier du Maire tout en soutenant l'idée que, sans réponse de l'Etat, le Conseil municipal exprime lui aussi son mécontentement.

Le président propose au Conseil municipal d'apporter son soutien aux démarches entreprises par l'exécutif, à travers un vote indicatif.

A l'unanimité, le Conseil municipal exprime son soutien à l'exécutif.

Le président, suivant le souhait de certains intervenants, propose d'agender une séance du Conseil municipal le 7 février à 19h30 afin de permettre au délibératif d'adopter une position au cas où il n'y aurait eu, d'ici-là, aucune réaction de l'Etat. Préalablement, il soumet la question suivante : le Conseil municipal souhaite-t-il prendre une résolution ce soir ?

Par 8 voix contre, 3 pour et 3 abstentions, le Conseil municipal décide donc de ne pas voter de résolution ce soir.

Cette décision confirme donc la tenue d'une séance le 7 février à 19h30 portant sur ce thème.

Pour clore le sujet, **le président** rappelle encore que la commune est membre de l'ATCR-AIG (association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève) et suggère de la contacter. Ce qui pourrait être fait, par exemple dans la cadre d'une commission, propose alors **M. Dethiollaz**, qui évoque également la possibilité d'auditionner un ou des représentant(s) de l'aéroport.

5. Décision de l'AG de l'ACG du 21 novembre 2018 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

Aucune opposition n'est formulée à la décision une subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre, prélevée sur le budget d'investissement du FI. **M. Mottet** se dit cependant surpris quant à ces demandes de crédits supplémentaires, démontrant que l'ensemble des dépenses n'ont pas été correctement identifiées au moment de l'élaboration des budgets.

6. Questions orales / écrites

M. Batista da Silva a constaté l'importance du trafic aux heures de pointes sur la route du Moulin-Roget due notamment, selon lui, aux nombreux frontaliers. Il suggère de faire installer un panneau restreignant la possibilité, à heures définies et non applicables aux « riverains », de bifurquer sur la route d'Avully le matin et sur celle du Moulin-Roget le soir au droit du carrefour route d'Avully/route du Moulin-Roget/chemin des Tanquons. Alors que plusieurs conseillers municipaux donnent leur avis en développant divers arguments, **Mme Maison**, puis **le président**, rappellent qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été moult fois discuté mais que si le dossier devait être rouvert, il faudrait le faire dans le cadre d'une commission.

M. Batista da Silva soulève par ailleurs le problème du parking public de l'avenue de Gennecy et de la route d'Epeisses. Les habitants de Gennecy savent qu'il est difficile de trouver une place dans ce quartier. A titre indicatif, il a compté le nombre de places disponibles (en bas de Gennecy, sur la route d'Epeisses) : 274 box dans les souterrains, 272 places blanches à l'avenue de Gennecy et 135 places blanches à la route d'Epeisses. Il pose les questions suivantes : est-il possible de convertir les places blanches en zone bleue avec macaron pour les habitants ? Est-il possible de relancer les régies pour qu'une mise en conformité des boxes ait lieu ? Concernant l'utilisation des boxes conformément à leur destination de parking pour voitures, **Mme Maison** répond qu'à part interpellier les régies sur cette problématique qui relève du droit privé –démarche que l'exécutif a fait à plusieurs reprises- la commune ne dispose pas de moyens juridiques pour contraindre les propriétaires privés à faire respecter à leurs locataires les termes des baux. Concernant les places de parking en surface dans le quartier de Gennecy, **Mme Maison** fait également savoir qu'une étude a déjà été réalisée par un bureau d'ingénieurs, et que les rares places qui auraient pu être gagnées ont été réalisées. **M. Mottet** suggère une autre approche qui serait de favoriser les transports publics et de pousser l'Etat à aider les communes situées à l'extrémité du canton comme Avully. Agir sur ce plan contribuerait à l'effort de diminution de la pollution et à la fluidification du trafic. **M. Dethiollaz** relève que le sujet a certes déjà occupé les conseillers municipaux mais que s'il revient en

discussion, c'est que, visiblement, le problème persiste. Il propose donc de renvoyer cette question en commission. **Le président** propose de renvoyer en commission la question du trafic de transit dans le village ainsi que celle des parkings à Gennevay.

A l'unanimité, il est décidé de débattre de ces questions dans une séance de la commission des espaces publics, routes et environnement.

Mme Schäfer s'est rendu compte que les trottoirs du quartier de Gennevay étaient mal entretenus. La Mairie peut-elle demander aux régies de faire le nécessaire pour les remettre en état ? **Mme Maison** fait savoir que la commune s'occupe régulièrement des trottoirs qui appartiennent à la commune (bordures en béton, surfacage). Ce sont, par contre, les régies qui sont en charge des trottoirs situés directement aux abords des immeubles de Gennevay. En tant que locataire à Gennevay, elle relève que chaque habitant du quartier peut faire une lettre aux régies car, selon elle, une lettre de la commune, c'est bien, mais 50 lettres de 50 habitants, c'est encore mieux. **Mme Rieder** informe que ce sujet a été abordé à l'AG de l'association des locataires d'Avully dont la présidente prévoit de traiter diverses questions avec la SPG. **M. Fuser** constate que les régies et les propriétaires encaissent des loyers sans, par contre, procéder aux entretiens nécessaires.

Suite à un article paru dans le GHI, **M. Dethiollaz** demande s'il ne serait pas possible d'envisager de délivrer des autocollants, à coller sur les portes des logements, indiquant aux secours la présence d'animaux de compagnie, de sorte à favoriser leur sauvetage en cas de sinistre. Cela pourrait par exemple se faire dans le cadre de la délivrance de médailles pour chien. **Le président** charge l'exécutif de se renseigner à ce sujet.

7. Divers

Mme Jendoubi signale que la Tribune de Genève, dans son édition du jour, a relaté le fait que le Conseil municipal d'Avully se déplaçait en avion pour sa sortie de fin de législature. Elle tient à relever la contradiction dont nous faisons preuve par rapport au sujet qui a largement occupé les débats ce soir. **M. Fuser** n'y voit quant à lui pas de contradiction eu égard au fait que ce voyage concerne une trentaine de personnes et qu'il a lieu tous les 5 ans.

M. Dethiollaz souhaite rendre hommage à un sapeur-pompier de la compagnie d'Avully, le sergent Sylvain Brique, qui est décédé accidentellement le 29 décembre 2018 lors d'une randonnée à ski.

La séance est levée à 20h55.

Le Président

La Secrétaire